

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service Administration et Finances

N° CP2014-7-3-1

Service consulté

**COMMUNE DE SENTHEIM
PROLONGATION DE DELAI DE VALIDITE**

Résumé : Proposition de prolongation de délai de validité d'une subvention en faveur de la commune de SENTHEIM.

Le règlement financier du Département fixe la durée de validité des subventions accordées à deux ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € HT.

La commune de SENTHEIM a bénéficié de deux aides au titre de la Voirie Communale (VOC00301 et VOC00302) pour, respectivement, l'aménagement de la rue Neuve et de la rue des Vergers. Les notifications des deux aides ont été adressées à la commune le 28 novembre 2011.

Les montants prévisionnels des subventions étaient les suivants :

- VOC00301: 5 032 € HT, calculé au taux de 16 % sur une dépense subventionnable de 31 452 € HT,
- VOC00302 : 5 898 € HT, calculé au taux de 16 % sur une dépense subventionnable de 36 864 € HT.

La commune a demandé le versement de la subvention le 10 octobre 2013, soit dans les délais. Cependant, toutes les pièces comptables, nécessaires au paiement, n'étaient pas jointes.

Ces pièces manquantes ont été transmises le 6 mai 2014, au-delà de la date de déchéance biennale du 28 novembre 2013.

Afin de justifier ce retard, la commune a précisé qu'elle avait eu des difficultés à obtenir les documents correspondants auprès des entreprises, c'est pourquoi elle n'a pas pu transmettre les justificatifs dans les délais impartis.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger le délai de validité des subventions pour l'aménagement de la rue Neuve et de la rue des Vergers accordées à la commune de SENTHEIM jusqu'au 31 décembre 2014,
- de procéder au versement du solde des subventions calculé sur la base des décomptes finaux produits par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142, du programme A284 de la politique A08.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER